

Nouvelle NF C 15-100 : date de référence de votre chantier

Nous vous informons en juillet dernier de l'évolution au 1er septembre du remplissage des Attestations de Conformité due à l'entrée en vigueur de la nouvelle série de normes NF C 15-100.

Application de la nouvelle série de normes NF C 15-100



**sauf déclaration contraire de l'installateur*

Ainsi depuis cette date, nous vous demandons de nous préciser quelle est la version de la norme qui s'applique en fonction de l'une des 4 dates suivantes :

L'une de ces dates

⎵

Dépôt de demande de permis de construire
Déclaration préalable de construction
Signature du marché
D'accusé réception de commande.



Cette date est très importante puisque c'est elle qui détermine quelle version de la norme nous utiliserons comme référentiels de contrôle des travaux que vous avez effectués.

Depuis cette mise en place sur Mon Espace Consuel, nous notons que la version de la norme choisie n'est pas toujours exacte et/ou qu'elle ne correspond pas à celle déclarée sur le dossier technique joint à l'Attestation de Conformité. Ce type d'erreur, nous oblige à vous recontacter pour vous demander des précisions ce qui allonge le délai de traitement de vos dossiers.

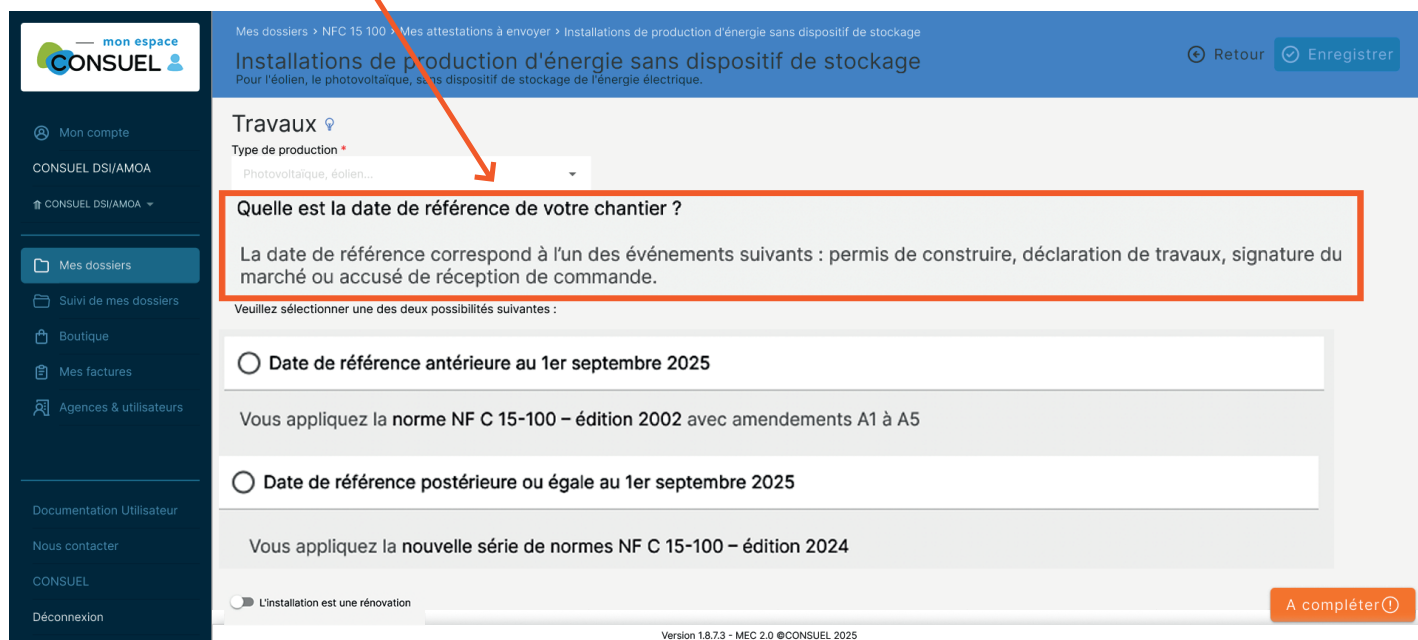
Aussi avons-nous décidé de changer la formulation de notre question concernant la date de référence de votre chantier afin qu'elle soit plus compréhensible par tous (voir l'écran concerné ci-dessous).



Cette modification interviendra à partir du **3 novembre** et sera appliquée sur l'ensemble de nos Attestations de Conformité.

Nouvelle NF C 15-100 : date de référence de votre chantier

Vous retrouvez ici la question simplifiée et ces compléments d'informations



Mes dossiers > NFC 15 100 > Mes attestations à envoyer > Installations de production d'énergie sans dispositif de stockage

Installations de production d'énergie sans dispositif de stockage
Pour l'éolien, le photovoltaïque, sans dispositif de stockage de l'énergie électrique.

Retour Enregistrer

Travaux

Type de production *

Photovoltaïque, éolien...

Quelle est la date de référence de votre chantier ?

La date de référence correspond à l'un des événements suivants : permis de construire, déclaration de travaux, signature du marché ou accusé de réception de commande.

Veillez sélectionner une des deux possibilités suivantes :

☐ Date de référence antérieure au 1er septembre 2025

Vous appliquez la norme NF C 15-100 – édition 2002 avec amendements A1 à A5

☐ Date de référence postérieure ou égale au 1er septembre 2025

Vous appliquez la nouvelle série de normes NF C 15-100 – édition 2024

☐ L'installation est une rénovation

A compléter

Version 1.8.7.3 - MEC 2.0 ©CONSUEL 2025



Toujours soucieux de faciliter vos démarches, nous comptons sur ces ajustements pour atteindre cet objectif.